

Décision n°D_2025_0069 FIN

Demande de subvention auprès la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif du Bouclier sécuritaire pour l'acquisition d'un véhicule de police municipale.

Le Maire de Romainville,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2334-42;

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23 relatifs aux attributions exercées par le Maire au nom de la commune ;

Vu, la délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2020 n°20_07_05 accordant pour la durée du mandat délégation de compétences à M le Maire dans le cadre des dispositions précitées ;

Considérant, que la ville de Romainville est éligible au dispositif Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics du Bouclier sécuritaire de la Région Ile-de-France :

Décide

Article 1er : sollicite l'octroi d'une subvention au titre du Soutien à l'équipement des forces de sécurité et sécurisation des équipements publics du Bouclier sécuritaire de la Région Ile-de-France.

Article 2 : approuve le plan de financement suivant :

PROJET	ESTIMATION DU PROJET	SUBVENTION REGION SOLLICITEE	AUTRES AIDES PUBLIQUES	MONTANT A CHARGE DE LA VILLE
Acquisition d'un véhicule de police municipale	42 132.90 € HT	12 639.87 €	0 €	29 493.03 €

Article 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de son affichage en Mairie.

Article 4 : Une ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Préfet de Seine-Saint-Denis

Fait à Romainville, le 04/07/2025,

François DECHY Maire de Romainyi

Hôtel de ville Place de la Laïcité 93231 Romainville cedex Tél.: 01 49 15 55 00 Fax: 01 49 15 55 55 www.ville-romainville.fr